

# Procès Verbal du conseil municipal

Séance du 24 mars 2023 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de les Authieux sur Calonne convoqué le 16 mars 2023 réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FESQUET Christelle, Maire.

**Etaient présents** : M LEBEL Thomas, M AMAURY Jacques, M GARNAULT Fernand, Mme BOIREAU Sandra, M DODIER Pascal, Mme HOUEL Florence, Mme CASSE Jocelyne, M VERSAVEL Antoine, M HAMM Alain, M ROBERGE Olivier.

Mme BOIREAU a été élue secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint la réunion peut débuter.

## **COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2022**

Monsieur GONY, Conseiller aux décideurs Locaux, présente le compte de gestion identique au Compte Administratif 2022.

### **Fonctionnement :**

- Dépenses	134 539,70 €
- Recettes	172 228,69 €
- Excédent de l'exercice	37 688,99 €
- Excédent de 2021 reporté	172 136,22 €
Excédent cumulé au 31/12/2022 en fonctionnement	<b>209 825,21 €</b>

### **Investissements :**

- Dépenses	15 782,00 €
- Recettes	22 207,44 €
- Excédent de l'exercice	6 425,44 €
- Excédent reporté 2021	31 765,13 €
Excédent cumulé au 31/12/2022 en investissement	<b>38 190,57 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents d'accepter le Compte administratif et le Compte de Gestion 2022.

## **BUDGET PRIMITIF 2023**

### **Fonctionnement :**

#### **Dépenses :**

- Chapitre 011 Charges à caractère général	
- Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	85 104,10 €
- Chapitre 014 Atténuations de produits	64 740,00 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues	5 611,00 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	5 000,00 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	166 600,00 €
- Chapitre 66 Charges financières	48 013,00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles	451,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 000,00 €</b>
	<b>376 519,10 €</b>

#### **Recettes :**

- Chapitre 002 Résultat reporté 2022	209 825,21 €
- Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes	644,00 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes	129 535,00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations	29 514,89 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>376 579,10 €</b>

### **Investissements :**

#### **Dépenses :**

- Chapitre 020 Dépenses imprévues	8 000,00 €
- Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	3 330,00 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 121,98 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	2 500,00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	219 666,83 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>236 618,81 €</b>

#### **Recettes :**

- Chapitre 21 Virement de la section de fonctionnement	166 600,00 €
- Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	11 278,24 €
- Chapitre 13 Subventions d'investissement	20 000,00 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	550,00 €
- Chapitre 001 Résultat reporté 2022	38 190,57 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>236 618,81 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2023 à l'unanimité de ses membres présents.

## **Taux 2023**

Mme le Maire propose de reconduire en 2023 à savoir 22,22 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 37,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 5,61 % sur la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,10 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,22 %,
- Taxe d'habitation : 5,61 %.

## **Subventions 2023**

Madame le Maire propose les subventions suivantes :

<b>NOM ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
CONFRERIE DE CHARITE	300,00 €
COLLEGE MARIE JOSEPH TROUVILLE	50,00 €
FNACA	50,00 €
HARMONIE MUSICALE	50,00 €
MFR BLANGY	35,00 €
MFR BLANGY STAGE	50,00 €
REFUGE ANIMAL AUGERON	302,50 €
SOUVENIR Français	50,00 €
ADMR	80,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50,00 €
ASTA	50,00 €
LES PETITES FRIMOUSSES	140,00 €
AFM TELETHON	0,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	100,00 €
COMICE AGRICOLE	100,00 €
BLANGY EN VIE	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 607,50 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mme le Maire.

La séance est levée à 22 heures 45.

Mme le Maire,

Christelle FES

